

Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/07/2024 - 11602 - 2011 B 01403 - 533 931 721 - 19 DEGRES

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (I)						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	34 689.50	33 744.50	945.00	2 020.00	-1 075.00	-53.22
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles	170 809.96	84 996.35	85 813.61	102 771.86	-16 958.25	-16.50
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
Total II	205 499.46	118 740.85	86 758.61	104 791.86	-18 033.25	-17.21
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en cours						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances (3)						
Clients et comptes rattachés	139 257.79		139 257.79	166 628.49	-27 370.70	-16.43
Autres créances	3 329.90		3 329.90	7 670.06	-4 340.16	-56.59
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	250 000.00		250 000.00	280 000.00	-30 000.00	-10.71
Disponibilités	300 900.06		300 900.06	65 208.02	235 692.04	361.45
Charges constatées d'avance (3)	19 160.28		19 160.28	25 875.99	-6 715.71	-25.95
Total III	712 648.03		712 648.03	545 382.56	167 265.47	30.67
Comptes de régularisation						
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	918 147.49	118 740.85	799 406.64	650 174.42	149 232.22	22.95

11602
DÉPÔT DU
- 4 JUIL. 2024
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE RENNES

Certifiés conformes

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 510)	2 510.00	2 510.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	251.00	251.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	371 693.21	295 813.24	75 879.97	25.65
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	173 790.00	143 879.97	29 910.03	20.79
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total I	548 244.21	442 454.21	105 790.00	23.91	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	74 318.49	98 802.74	-24 484.25	-24.78
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	38 429.33	21 180.68	17 248.65	81.44
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 962.25	8 834.42	4 127.83	46.72
	Dettes fiscales et sociales	125 452.36	77 260.10	48 192.26	62.38
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		1 642.27	-1 642.27	-100.00	
Comptes de régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	251 162.43	207 720.21	43 442.22	20.91
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		799 406.64	650 174.42	149 232.22	22.95

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

200 397.09 133 401.72

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	34 690		
Installations générales agencements aménagements divers	106 525		
Matériel de transport	512		1 333
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	62 439		
TOTAL	169 477		1 333
TOTAL GENERAL	204 166		1 333

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			34 690	
Installations générales agencements aménagements divers			106 525	
Matériel de transport			1 846	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			62 439	
TOTAL			170 810	
TOTAL GENERAL			205 499	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	32 670	1 075		33 745
Installations générales agencements aménagements divers	17 826	10 653		28 479
Matériel de transport	512	439		951
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	48 366	7 200		55 566
TOTAL	66 705	18 292		84 996
TOTAL GENERAL	99 374	19 367		118 741

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	1 075				
Instal.générales agenc.aménag.divers	10 653				
Matériel de transport	439				
Matériel de bureau informatique mobilier	7 200				
TOTAL	18 292				
TOTAL GENERAL	19 367				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	139 258	139 258	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	622	622	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 293	1 293	
Débiteurs divers	1 415	1 415	
Charges constatées d'avance	19 160	19 160	
TOTAL	161 748	161 748	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	74 318	23 553	50 765	
Emprunts et dettes financières divers	24	24		
Fournisseurs et comptes rattachés	12 962	12 962		
Personnel et comptes rattachés	53 277	53 277		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	27 494	27 494		
Impôts sur les bénéfices	8 045	8 045		
Taxe sur la valeur ajoutée	35 274	35 274		
Autres impôts taxes et assimilés	1 362	1 362		
Groupe et associés	38 405	38 405		
TOTAL	251 162	200 397	50 765	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	24 484			

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	24
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 043
Dettes fiscales et sociales	36 053
Total	40 121

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	19 160
Total	19 160

19 DEGRES
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 510 euros
Siège social : 14 ter avenue Gros Malhon
35000 RENNES
533 931 721 RCS RENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 4 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 173 790,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	173 790,00 euros
A titre de dividendes aux associées	68 000,00 euros
Soit 270,92 euros par part	
Versement aux associées.....	52 639,00 euros
- Précompte des prélèvements sociaux.....	8 807,00 euros
(CSG, CRDS, Prélèvement social, Contributions additionnelles)	
- Prélèvement forfaitaire unique	6 554,00 euros
Soit, le solde	105 790,00 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 477 483,21 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 51 204,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 16 796,00 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000,00 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000,00 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 4 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

